



Montréal, le 22 janvier 2019

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

OBJET : INTENTION DE DÉPÔT DE DEMANDE DE TITRE RÉSERVÉ

Madame Legault,

L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) a été fondée en 1965 et compte 508 membres agréés et 110 membres stagiaires.

S'appuyant sur une formation professionnelle en architecture de paysage dispensée par la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et reconnue par le Conseil d'agrément en architecture de paysage (CAAP), notre association professionnelle s'est dotée, à travers les années, d'un processus d'admission rigoureux, accompagné d'un programme de stage en architecture de paysage menant au titre d'architecte paysagiste agréé.

Le 15 janvier 2019, plus de 110 membres agréés de l'AAPQ se sont réunis pour une assemblée générale spéciale. Le but de cette assemblée visait à statuer sur une proposition, soumise par notre conseil d'administration, pour entreprendre des démarches auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ) dans le but d'encadrer la profession d'architecte paysagiste au Québec et d'obtenir un titre réservé. Ces membres ont voté à l'unanimité en faveur de cette proposition, et ce, plus de 30 ans après le dépôt de la dernière demande de l'AAPQ à l'OPQ.

Dans les dernières années, trois (3) provinces canadiennes (Ontario, Colombie-Britannique et l'Alberta) ont adopté une législation accordant un titre réservé à la profession d'architecte paysagiste. De plus, l'assemblée législative du Manitoba étudie actuellement un projet de loi pour s'engager dans cette voie.

Cet encadrement s'inscrit dans une tendance nord-américaine marquante où des états américains ont adopté une législation en ce sens, 50 états ayant un titre réservé dont 47 ont également un champ de pratique exclusif comme architecte paysagiste.

Par conséquent, nous tenions à vous informer que notre association déposera dans les prochains mois une demande préliminaire pour l'obtention d'un titre réservé pour la profession d'architecte paysagiste.

Nos échanges téléphoniques en décembre dernier avec l'OPQ nous portent à croire qu'il serait opportun d'avoir une personne ressource avec qui nous pourrions discuter. À ce stade-ci, nous aimerions entrer en communication avec un de vos agents de recherche afin de lui poser quelques questions.

Nous demeurons à votre disposition pour de plus amples informations.

Veuillez agréer, madame Legault, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Isabelle Giasson
Présidente